

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 206

présenté par
M. de Rocca Serra et M. Herth

ARTICLE 12

À l'alinéa 40, après le mot :

« forestiers »,

insérer les mots :

« qui est en Corse la commission territoriale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.